

## **POUR L'EGALITE D'ACCES AUX SOINS, NON AUX FRANCHISES MEDICALES !** **POUR LE FINANCEMENT PAR LA COTISATION SOCIALE, NON A LA TVA « SOCIALE » !**

**L**es Unions Départementales CGT, FSU, Solidaires des Hauts-de-Seine considèrent que toutes les mesures prises et annoncées contre la Sécurité sociale, au nom d'un prétendu déficit, représentent une attaque lourde de dangers pour son existence et son avenir même.

Ainsi l'instauration de franchises et d'une TVA dite « sociale » remet gravement en cause les fondements mêmes de la Sécurité sociale.

En effet ces mesures sont contraires aux principes de la Sécurité sociale mis en place en 1945 : chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. Cela permet à chacun, quels que soient ses revenus, de recevoir les meilleurs soins en fonction de son état de santé.

→ Avec l'instauration de trois nouvelles franchises, présentées au vote du Parlement en Octobre, il faudrait payer 50 centimes à l'achat de chaque boîte de médicaments, 50 centimes chaque fois que l'on aura affaire à son kiné, son infirmier, 2 euros à chaque transport en ambulance.

Ces franchises s'ajoutent au forfait à chaque consultation et acte médical, au forfait hospitalier, au forfait sur les actes lourds, aux dépassements d'honoraires (de plus en plus importants), aux remboursements des médicaments, au ticket modérateur (part non remboursable par la Sécu),... Cela aboutit à restreindre l'accès aux soins : déjà une personne sur cinq est contrainte à renoncer à certains soins optiques ou dentaires.

Pour se soigner, il faut payer toujours plus ! Plus ça va, plus on fait payer les malades ! Le forfait hospitalier a plus que quintuplé, il est passé de 20 francs (3€) à sa création en 1992, à 16 € aujourd'hui ! Le forfait par consultation ne devait

pas augmenter. À sa création en 2005, ce forfait de 1€ par consultation était plafonné à 1€ par jour quel que soit le nombre d'actes. Par décret depuis le 1er août 2007, il peut aller jusqu'à 4€ par jour. Et demain ?

→ C'est inacceptable ! Le gouvernement doit cesser de prendre dans la poche des salariés, des malades et il doit cesser d'exonérer les entreprises (26 milliards d'exonérations en 2007). Rappelons que 30 milliards sur les 100 milliards de bénéfices réalisés par les entreprises du CAC 40 ont été versés directement aux actionnaires sous forme de dividendes (+ 23% d'augmentation annuelle). Un effort doit aussi être exigé des laboratoires pharmaceutiques.

En outre, les budgets de fonctionnement des caisses de Sécurité sociale, élaborés dans le cadre des économies drastiques à réaliser, ne permettent plus aux agents et cadres de remplir leur mission au service des assurés sociaux et entraînent le démantèlement des organismes.

Aujourd'hui, à la CPAM 92, avec la fermeture des centres conjointement à la suppression d'effectifs (*les départs à la retraite ne sont plus remplacés qu'à hauteur de 10% afin de supprimer 300 emplois d'ici à 2009*), les assurés ne disposent plus d'un centre de proximité dans lequel se trouvaient les agents administratifs chargés de rembourser leurs prestations, le contrôle médical et l'assistance sociale. Le service rendu à l'assuré a été en conséquence considérablement dégradé.

C'est la raison pour laquelle nous nous prononçons pour la réouverture des centres avec toutes leurs fonctions dans l'intérêt des assurés sociaux et pour la réalisation d'embauches à la hauteur des besoins.

## **Les Unions Départementales CGT, FSU, SOLIDAIRES des Hauts-de-Seine réaffirment leurs revendications de défense de la Sécurité sociale :**

- Non aux franchises médicales et à la TVA « sociale »
- Reconquête de l'égalité d'accès aux soins par la suppression de tous les forfaits et par la défense de l'hôpital public aujourd'hui asphyxié budgétairement par la T2A (tarification à l'activité)
- Arrêt des exonérations de cotisations patronales
- Augmentation des salaires et politique d'embauches et de créations d'emplois durables pour renforcer le financement de la Sécurité Sociale par la cotisation sociale
- réouverture des centres de la CPAM 92 avec toutes leurs fonctions dans l'intérêt du service à rendre aux assurés sociaux et pour la réalisation d'embauches à la hauteur des missions à accomplir

## **Les Unions Départementales CGT, FSU, SOLIDAIRES, des Hauts-de-Seine appellent à se rassembler**

devant le siège de la CPAM 92, 113 rue des Trois Fontanot – NANTERRE  
pour aller ensuite en manifestation à la Préfecture

**Le VENDREDI 26 OCTOBRE, de 11 H 30 à 14 H 30**

## **RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION POUR LA DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE, de la CPAM 92 à la PREFECTURE**

Des délégations des organisations syndicales demanderont à être reçues  
à la CPAM 92 et à la Préfecture afin de faire valoir les revendications.

### **Où en est le soi-disant déficit ?**

#### **Le financement de la Sécu serait assuré :**

- Si les entreprises n'étaient pas exonérées de cotisations (26 milliards d'€ en 2007). Ces exonérations sont compensées à 90% par l'impôt, ce sont essentiellement les salariés qui paient. Ce n'est pas encore suffisant pour le gouvernement qui envisage une TVA « sociale » se substituant à la part dite « patronale » des cotisations.
- Si les stock-options versées aux dirigeants des grandes entreprises étaient soumises à cotisation, ce qui rapporterait 3 milliards de cotisations supplémentaires alors que d'après les calculs du gouvernement, les franchises rapporteraient 800 millions.
- Si les employeurs payaient leur dette (1,9 milliards).
- Si l'Etat payait ses dettes. (6,7 milliards / rapport parlementaire 2007)
- Si les accidents de travail étaient tous déclarés (15 milliards).

**Il faut aussi savoir que :** 100.000 chômeurs qui retrouvent un travail, c'est un milliard pour la Sécu.

1 % d'augmentation de tous les salaires apporte 3 milliards à la Sécu.